



Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD)

Avis sur la stratégie thématique « ressources naturelles » de l'Union Européenne

- Demandé par la secrétaire d'état pour le développement durable et l'économie sociale, Els Van Weert
- Approuvé par l'Assemblée Générale du premier février 2006
- Préparé par les groupes de travail Stratégies pour le développement durable et Normes de Produits
- La langue originale de cet avis est le néerlandais

Contenu

Résumé de l'avis p 2

Contexte de l'avis p 2

I. La stratégie thématique « ressources naturelles » de l'UE: définitions, liens et lignes de force p 3

Ressources naturelles et incidences sur l'environnement p 3

Acquisition de connaissances et indicateurs p 5

Dimension interne et externe p 5

II. Evaluation du CFDD et recommandations pour la stratégie p 6

Des données mais aussi des choix sont nécessaires p 7

Une responsabilité des états membres et de l'Europe p 8

Equité sociale et mondiale p 10

Annexes p 12



Résumé de l'avis

Après une première Communication en 2003, la Commission Européenne a publié au mois de décembre dernier une deuxième Communication sur la stratégie thématique pour l'utilisation durable des ressources naturelles. La première partie du présent avis (La stratégie thématique « ressources naturelles » de l'UE: définitions, liens et lignes de force) est factuelle, et donne un aperçu de l'approche de la Commission, de ses points de départ et des mesures qu'elle propose pour implémenter cette stratégie.

Dans la deuxième partie, le CFDD évalue la stratégie thématique des ressources naturelles que la Commission propose. Le CFDD estime que cette stratégie est un des piliers de la Stratégie Européenne de Développement Durable, et qu'elle peut offrir un cadre analytique et un cadre de référence pour de nombreux domaines politiques. Toutefois, l'interprétation par la Commission de la stratégie paraît, actuellement, trop restreinte et insuffisamment ambitieuse pour répondre à ces attentes. Les points communs avec d'autres stratégies et processus de l'UE ne sont pas assez approfondis, et tant lorsqu'il s'agit d'indicateurs, de priorités, de mesures que de responsabilités, des engagements et objectifs plus concrets sont nécessaires.

En ce qui concerne les responsabilités, le CFDD insiste pour que, aussi bien les institutions européennes que les états membres et les secteurs s'engagent dans cette stratégie, afin que celle-ci ne devienne pas un exercice de raisonnement fictif. C'est pourquoi le CFDD plaide pour que les mesures spécifiques proposées dans chaque pays, soient intégralement reprises dans les programmes nationaux de réforme que les états membres doivent établir chaque année dans la nouvelle stratégie de Lisbonne. Ceci renforcerait l'approche intégrée des questions économiques, écologiques et sociales dont le CFDD a toujours été partisan.

Enfin, le CFDD apprécie que la Commission prête attention à la dimension globale, et souligne que par l'importation croissante de ressources (énergie, matériaux et espace), le fardeau environnemental est déplacé, dans certains cas de l'UE vers d'autres pays. Dans ce contexte, il faut être également attentif aux aspects sociaux, tels que le revenu des producteurs au Tiers Monde, et à la question de l'équité mondiale. En ce qui concerne ce dernier point, une attention particulière est indispensable à l'objectif de limiter en général les flux de matériaux et d'énergie dans les pays industrialisés.

Contexte de l'avis

- [a] En 2001, la Commission Européenne a publié un nouveau programme d'action pour l'environnement pour les dix prochaines années. Ce sixième programme d'action pour l'environnement, intitulé "Environnement 2010: notre avenir, notre choix"¹ a été approuvé ultérieurement par le Parlement Européen et le Conseil du 22 juillet 2002². Ce programme cite quatre priorités environnementales et sept stratégies thématiques que la Commission Européenne doit élaborer dans ce contexte.
- [b] Une de ces priorités consiste à "*ménager nos ressources naturelles et à aboutir à une meilleure gestion des déchets*" et une des stratégies est "*la stratégie thématique pour l'utilisation durable des ressources naturelles*". La Commission a préparé cette stratégie en faisant réaliser un certain nombre d'études, en organisant des workshops et en consultant les parties prenantes (par le biais d'un forum consultatif, deux groupes de travail et une consultation sur Internet)³.
- [c] Le 1er octobre 2003, la Commission a publié une première communication "*Vers une stratégie thématique pour l'utilisation durable des ressources naturelles*"⁴, et le 21 décembre 2005 a suivi une nouvelle communication "*Stratégie thématique sur l'utilisation durable des ressources naturelles*", associée à une évaluation d'incidences (*impact assessment*) de la stratégie sur les ressources.⁵

¹ COM (2001)31 du 24 janvier 2001

² Décision n° 1600/2002/CE publiée au JO L 242 du 10/9/2002

³ Ces études sont mentionnées à l'annexe 1 de cet avis (sources). Vous trouvez les informations sur les (résultats des) ateliers et consultations sur le site web de la Commission (DG Environnement) à propos de "*la stratégie thématique pour l'utilisation durable des ressources*": <http://europa.eu.int/comm/environment/natres/index.htm>,

⁴ COM (2003)572

⁵ Respectivement COM (2005)670 et SEC(2005)1683



- [d] Ces propositions de la Commission seront traitées par le Conseil (Environnement) au cours du second semestre 2006, sous la présidence finlandaise. En vue de définir le point de vue belge dans ce Conseil (Environnement), la Secrétaire d'Etat Van Weert a demandé au CFDD, par lettre du 1er juillet 2005, d'émettre un avis sur la stratégie thématique sur les ressources de l'UE. Dans cette même lettre, la secrétaire d'état demande également au CFDD un deuxième avis sur le découplage en 2006. Cet avis devrait contribuer à la stratégie de découplage que le gouvernement prépare avec les Régions d'ici 2007.⁶

I. La stratégie thématique sur les ressources naturelles de l'UE: définitions, liens et lignes de force

- [1] Dans les communications précitées, la Commission décrit les "ressources naturelles" comme étant les matières premières (minéraux, métaux, vecteurs d'énergie fossile, biomasse: produits agricoles, bois, etc.), les milieux ambiants (air, eau, sol), les sources dynamiques (vent, énergie solaire, etc.) et l'espace (utilisation des sols, infrastructures). Certaines ressources ne *sont pas renouvelables* (ex.: les métaux, le pétrole), d'autres sont *renouvelables* (ex. produits agricoles, bois, ressources halieutiques).⁷
- [2] L'objectif de la stratégie thématique sur les ressources est d'aboutir à un *découplage* (*decoupling*)⁸. La Commission définit le découplage comme une situation où la croissance économique ne va pas de pair avec une utilisation accrue des ressources d'une part et avec une augmentation des incidences sur l'environnement (pollution, production de déchets) d'autre part⁹. Il y a le découplage *relatif* (l'activité économique augmente plus rapidement que l'utilisation des ressources et les incidences sur l'environnement) et le découplage *absolu*: l'activité économique augmente, l'utilisation des ressources et les incidences sur l'environnement restent stables ou diminuent.
- [3] Nous pouvons traduire le progrès réalisé au niveau du découplage à l'aide de trois indicateurs. La *productivité* des ressources naturelles démontre la consommation totale en énergie et matériaux par rapport à l'activité économique d'un pays. Ensuite, on peut examiner l'ensemble des *incidences sur l'environnement d'une ressource* durant son cycle de vie. Le troisième indicateur, *l'éco-efficience*, est le rapport entre les deux premiers, et mesure l'augmentation de productivité par incidence sur l'environnement. L'annexe 2 du présent avis présente un schéma illustrant ces indicateurs de.
- [4] Les stratégies thématiques sont les principaux instruments du sixième programme d'action pour l'environnement qui lui-même constitue le volet "environnement" de la stratégie UE en faveur du développement durable.¹⁰ L'objet de la stratégie thématique sur les ressources constitue même un des domaines prioritaires de la stratégie européenne en faveur du développement durable: "Une gestion responsable des ressources naturelles". Mais la stratégie sur les ressources concorde tout autant avec la stratégie de Lisbonne, de part sa recherche de croissance économique permanente.
- [5] La stratégie sur les ressources est encore mêlée à de nombreux autres processus et stratégies dans l'UE. Ainsi, la stratégie visant la prévention et le recyclage des déchets en fait partie et il existe un lien direct avec la politique du produit intégrée et la stratégie en faveur de la consommation et de la production durables (processus de Marrakech). Ensuite, il existe une interaction avec des domaines de politique environnementale spécifiques tels que la gestion du climat, le milieu marin, la protection des sols, la biodiversité, le milieu urbain mais aussi avec d'autres domaines politiques comme le transport,

⁶ Cf. action 15 du Plan Fédéral de Développement Durable 2004-2008

⁷ Le terme "(non-) renouvelable" a donc ici une autre signification que celle inscrite dans le contexte des "sources d'énergie renouvelable"

⁸ Dans ses communications, la Commission parle de « dissociation » au lieu de « découplage ». Dans cet avis, nous utilisons pourtant ce dernier mot, parce qu'il figure déjà dans nos avis précédents et qu'il est plus usité en Belgique

⁹ Dans la définition de la Commission, la *dématérialisation* est un de ces deux aspects du découplage, en l'occurrence la diminution de la consommation d'énergie et de matériaux par rapport à l'ensemble de l'activité économique. D'autres sources définissent ou utilisent la dématérialisation comme synonyme de découplage. Dans le présent avis, nous employons la définition de la Commission.

¹⁰ Cf. COM(2005)466 "Mieux légiférer et les stratégies thématiques pour l'environnement" du 28 septembre 2005, p 4



l'énergie, la santé, l'agriculture, la fiscalité, la recherche et le développement (notamment ETAP), la sécurité d'approvisionnement des ressources, etc..¹¹

- [6] Par conséquent, la stratégie sur les ressources doit, selon la Commission¹², poursuivre les stratégies et trajets politiques cités et remplir un rôle de coordination. Il s'agit, en ce sens, d'une "stratégie de coordination" et d'un cadre analytique, axé sur une intégration horizontale de la politique UE. La Commission souligne que, dans le cadre de cette nouvelle stratégie thématique, elle ne proposera aucunes mesures ayant davantage leur place dans des stratégies existantes plus spécifiques (comme la stratégie sur les sources de déchets qui repose déjà sur une législation étendue).¹³

Ressources naturelles et incidences sur l'environnement

- [7] Dans ses communications de 2003 et 2005 sur la stratégie des ressources, la Commission stipule qu'en ce qui concerne les ressources non renouvelables (métaux, combustibles fossiles, etc.) ce n'est pas la pénurie qui constitue le problème majeur mais bien les incidences sur l'environnement (ex.: les gaz à effet de serre). La stratégie doit dès lors se focaliser sur ce problème. La raréfaction n'est pas problématique parce qu'il existe actuellement suffisamment de réserves, le rendement à l'exploitation/l'utilisation ne cesse de s'améliorer et des possibilités de substitution existent. Mais le problème de raréfaction se pose bel et bien pour certaines ressources renouvelables. Ainsi, en ce qui concerne les stocks halieutiques, le bois tropical et la biodiversité, la consommation dépasse la capacité des ressources et la possibilité de se régénérer. Pour l'espace en tant que ressource se pose également un problème de raréfaction, en raison de l'utilisation accrue des sols (constructions).
- [8] Une analyse de la consommation des ressources de l'UE entre 1980 et 2000 nous apprend qu'il y a, généralement, eu un découplage relatif, en raison de l'augmentation considérable du PNB par rapport à la hausse légère de la consommation de matériaux (et dans une analyse par tête d'habitant, en raison de l'augmentation de la population). La productivité des ressources durant cette période a progressé, annuellement, de 2,2%. La Commission espère voir cet indicateur grimper à 3% au cours des 25 prochaines années, ce qui signifierait que la productivité des ressources en 2030 aurait augmenté d'un facteur 3,7 par rapport à 1980.¹⁴ Partant d'une croissance économique annuelle moyenne pour l'UE de 3%, cela consiste à dire que la consommation de matériaux et d'énergie totale restera plus ou moins stable dans l'Union au cours des 25 années à venir.
- [9] En ce qui concerne les incidences sur l'environnement également, la Commission constate un certain nombre d'améliorations. Grâce à la régulation des émissions et des déchets, la qualité de l'eau et de l'air s'est améliorée sur certains plans, davantage de déchets sont recyclés, etc. Mais malgré ces points positifs, l'accroissement des volumes de production "a souvent été plus rapide que les progrès sur le plan environnemental ou les gains de productivité, et les politiques courantes n'ont pas suffi à corriger les tendances fondamentalement non durables en Europe comme dans le monde."¹⁵ Comme tendances non durables, la Commission cite, entre autres, la pêche excédentaire, l'émission de gaz à effet de serre, la privation d'espaces ouverts, la réduction de la biodiversité et l'augmentation des risques pour la santé en raison de la pollution de l'environnement.

¹¹ La Commission a notamment essayé de cartographier cet entremêlement dans la communication citée dans la précédente note de bas de page. L'annexe 3 du présent avis présente le schéma qui a été repris à titre d'illustration.

¹² COM (2003)572, 5.1

¹³ Cf. COM (2005) 670 du 21 décembre 2005, p 4: "La stratégie souligne l'importance d'intégrer des considérations relatives à l'environnement dans les autres politiques qui influent sur l'impact environnemental de l'utilisation des ressources naturelles, mais n'entend pas mettre en œuvre des initiatives spécifiques dans des domaines déjà couverts par des politiques bien établies. Elle propose un cadre analytique qui vise à permettre la prise en compte de façon permanente de l'impact environnemental de l'utilisation des ressources dans les politiques."

¹⁴ Voir graphique à l'annexe 1 du présent avis

¹⁵ COM (2005) 670 du 21 décembre 2005, p 4. Dans l'évaluation d'incidence qui accompagne cette communication, la Commission renvoie ici à l'analyse dans le cadre du Millennium Ecosystem Assessment des Nations-Unies: www.millenniumassessment.org/en/index.aspx. L'Agence Européenne pour l'Environnement arrive à des conclusions similaires dans son rapport "Consommation des ménages et l'environnement" (AEE Rapport N°11/2005): "... many pressures on the environment from household consumption continue to grow despite efficiency improvements. This is mainly because consumption growth outweighs gains in production and consumption efficiency" (p 53)



- [10] La stratégie sur les ressources doit, par conséquent, être d'abord axée sur la limitation des incidences négatives sur l'environnement. Contrairement aux stratégies axées sur l'amélioration de la situation des milieux ambiants spécifiques (eau, air, etc.), la stratégie sur les ressources examine les incidences sur l'environnement durant tout le cycle de vie des ressources et leurs interactions éventuelles, également en dehors de l'UE et se consacre aux "forces motrices" qui provoquent les incidences.¹⁶ Cela implique un processus à long terme: développer de nouveaux modèles de production et de consommation demandera du temps. La Commission travaille dès lors avec une échelle de temps de 25 ans pour la stratégie sur les ressources.
- [11] Dans sa communication du 21 décembre 2005, la Commission considère quatre terrains d'action pour la stratégie sur les ressources: acquisition de connaissances sur l'utilisation des ressources, développement d'indicateurs pour le suivi de la stratégie, la mise en oeuvre interne via les états membres et un "forum de haut niveau", et une approche globale par le biais d'un "panel international" pour l'utilisation durable des ressources.

Acquisition de connaissances et indicateurs

- [12] La Commission affirme que dans certains cas, il manque des informations sur les relations entre l'utilisation des ressources et les incidences sur l'environnement. Diverses institutions fournissent des données (Eurostat, AEE, universités, etc.) mais ces informations ne sont pas coordonnées et pas toujours accessibles, dans un format utilisable, aux décideurs politiques. C'est la raison pour laquelle la Commission souhaite créer un "centre de données pour les ressources naturelles" qui collecterait, analyserait et mettrait des informations appropriées à la disposition des décideurs politiques. Ce centre qui devrait être opérationnel 6 à 12 mois après l'approbation de la stratégie fonctionnera sous la tutelle d'Eurostat.
- [13] Une problématique analogue est celle des indicateurs servant à mesurer le progrès en matière d'utilisation durable des ressources. La Commission stipule qu'il existe déjà bon nombre d'initiatives en la matière mais qu'il est quand même nécessaire de développer d'autres indicateurs. Plus exactement d'ici 2008, des indicateurs facilement compréhensibles qui cartographient les différents aspects du découplage devraient être disponibles (voir [g]). Ces indicateurs serviront à déterminer quelles sont les ressources qui entraînent les incidences sur l'environnement les plus nuisibles et contribueront à définir les priorités politiques.

Dimension interne et externe

- [14] La Commission estime qu'il est préférable que les actions visant l'exécution de la stratégie sur les ressources soient entreprises au niveau des états membres et non au niveau communautaire. La Commission invoque comme argument la situation différente sur le plan de l'utilisation des ressources dans les états membres, la compétence en la matière qui, dans de nombreux cas, ne relève pas exclusivement de l'UE, et le fait que les états membres disposent d'instruments politiques (économique, politique de consommation, sensibilisation) qui sont plus difficiles à appliquer au niveau de l'UE. C'est pourquoi, la Commission propose que chaque état membre élabore des mesures et programmes pour réaliser les objectifs de la stratégie sur les ressources. Pour soutenir et structurer ce processus, la Commission créera un "Forum de haut niveau" avec des représentants des états membres qui sont responsables de la politique des ressources et avec les parties prenantes.
- [15] La Commission souligne que la stratégie sur les ressources doit prêter attention à la dimension mondiale. Beaucoup de ressources (minerais, pétrole, bois, etc.) proviennent en effet de pays extérieurs à l'Union. Pour façonner cette dimension internationale, la Commission fondera un "*panel international sur l'utilisation durable des ressources naturelles*", en collaboration avec le PNUE et éventuellement avec d'autres institutions internationales. Ce panel doit conseiller l'UE sur l'utilisation des ressources dans un contexte mondial, sur les normes de durabilité en la matière et sur les progrès réalisés en matière de découplage.

¹⁶ Voir modèle DPSIR des stratégies UE à l'annexe 4 du présent avis



II. Evaluation du CFDD et recommandations pour la stratégie « ressources naturelles »

- [16] Le CFDD estime que cette stratégie thématique est indispensable et importante pour l'UE. Les ressources naturelles sont importantes pour de nombreux domaines politiques. Il est, par conséquent, utile de disposer d'une stratégie de coordination pour l'utilisation durable de celles-ci. La stratégie sur les ressources offre, de plus, un cadre analytique intéressant, notamment parce que l'on examine le cycle de vie complet des produits et que l'on prête attention aux incidences de la consommation de matériaux sur l'environnement, en dehors de l'Union.
- [17] Il est important de souligner ici qu'une politique de ressources et de découplage n'a en général pas nécessairement un impact négatif, et peut même avoir un impact nettement positif dans certains cas, à la fois sur la croissance économique et sur l'emploi. Dans un rapport récent, l'Agence européenne pour l'Environnement écrivait à ce sujet: "...*Une réponse politique cohérente peut occasionner de nombreux effets économiques positifs. Des investissements considérables dans la protection environnementale ont permis de créer approximativement deux millions d'emplois dans l'industrie économique européenne (...) Accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources dans des secteurs où les coûts de matériaux et d'énergie sont élevés augmentera directement la compétitivité mondiale des industries européennes. L'accent mis sur l'efficacité des matériaux et de l'énergie peut également aider à réduire le chômage, parce que les stratégies de restructuration économique et d'économie de coût visent traditionnellement d'abord la main d'œuvre (...).*"¹⁷
- [18] Le point de départ, l'analyse et le cadre de référence sont donc très prometteurs. Toutefois, l'interprétation de la stratégie paraît, actuellement, trop restreinte et insuffisamment ambitieuse pour répondre à ces attentes. Le CFDD estime que la stratégie sur les ressources, telle qu'elle est formulée par la Commission dans ses communications de 2003 et 2005, est généralement pas assez engagée. Tant lorsqu'il s'agit d'indicateurs, de priorités, de mesures que de responsabilités, des engagements et objectifs plus concrets sont nécessaires..¹⁸ C'est ce qui était d'ailleurs prescrit dans le sixième programme d'action pour l'environnement: la stratégie sur les ressources doit notamment veiller à "*la fixation d'objectifs et de cibles en matière d'exploitation efficace des ressources et de moindre utilisation de celles-ci, en brisant le lien entre croissance économique et incidences négatives sur l'environnement*"¹⁹. L'UE emploie ces objectifs et ces cibles, par exemple, dans un domaine politique apparenté telle que la politique du climat.
- [19] Dans des domaines politiques proches ou faisant partie de la stratégie « ressources », la Commission a déjà fixé de pareils objectifs et approches quantifiés. Ainsi, il y a des quotas pour l'émission de CO₂ dans la politique climatique, des objectifs chiffrés pour le pourcentage provenant d'énergie renouvelable dans la production d'électricité, des pourcentages bien définis pour l'économie d'énergie annuelle cumulée des états membres dans la proposition de directive européenne relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques ... Le CFDD estime que ces objectifs et chiffres devraient être analysés et intégrés dans le cadre plus large de la stratégie « ressources ». Ceci vaut aussi pour les objectifs de la stratégie sur les déchets, qui est étroitement liée à la stratégie ressources. La Commission a toujours traité ces deux stratégies thématiques ensemble²⁰, mais ne mentionne pas dans sa communication récente sur les ressources les objectifs concrets et

¹⁷ EEA "Sustainable use and management of natural resources" (EEA Report No 9/2005), p 7

¹⁸ Ainsi – vu les moyens limités – il est nécessaire d'avoir une hiérarchie des ressources dont l'utilisation pose actuellement la plupart des problèmes et pour lesquelles des actions prioritaires sont nécessaires. Voir ici l'avis du Parlement Européen du 30 mars 2004 sur la Communication (2003)572 de la Commission : (the Resource Strategy) "*should define priority resources – for example the top twenty resources which pose the biggest problems, to be revised every five years- and develop targets and propose effective instruments to reach these targets.*"

¹⁹ Décision N°1600/2002/EC du Parlement Européen et du Conseil du 22 juillet 2002 établissant le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement, publiée au Journal Officiel L 242 du 10/9/2002, art 8,2c

²⁰ La récente communication de la Commission sur la stratégie déchets a été publiée en même temps que celle sur la stratégie ressources le 21 décembre 2005 (COM(2005)666 : «Taking sustainable use of resources forward : a thematic strategy on the prevention and recycling of waste»)



indicateurs en matière de prévention des déchets et de recyclage (bien qu'il s'agisse d'instruments importants pour un découplage entre croissance et utilisation de ressources/incidences environnementales).

- [20] La Commission stipulait elle-même dans sa communication de 2003 que des mesures spécifiques pour le découplage seraient reprises dans la nouvelle communication (2005). A présent, la responsabilité pour ces mesures a, en grande partie, été transférée aux états membres, sans que des objectifs et délais y soient liés (voir §§ 24 et suivants). Le CFDD voit ici son analyse de son avis sur la stratégie européenne pour le développement durable confirmée. Dans cet avis, il soulignait que l'idée du découplage avait jusqu'ici été surtout un processus intentionnel: *"la mise en œuvre laisse à désirer parce que trop peu d'objectifs concrets et mesurables ont été fixés et que des délais non plus n'ont pas été fixés."*²¹
- [21] Dans ce même avis, le CFDD soulignait que la Commission précise trop peu les tensions existantes entre les différentes priorités politiques et part, sans plus, du principe que les stratégies de Lisbonne et de développement durable sont complémentaires. Le CFDD est par contre d'avis qu'il peut exister des contradictions entre les deux approches et que celles-ci doivent être dictées aussi explicitement. Ceci vaut aussi pour la stratégie des ressources: dans la première communication, à ce sujet, de la Commission, on pouvait lire que la stratégie est liée à de nombreuses autres stratégies et domaines politiques et qu'un aspect important de celle-ci consistera à évaluer si les choix politiques opérés sur différents terrains sont compatibles avec l'objectif de découplage. La deuxième communication (2005) n'entre cependant pas dans les détails et dans l'évaluation d'incidence qui l'accompagne, nous ne trouvons pas non plus d'analyse des conflits éventuels entre domaines politiques et *trade-offs* éventuels. L'évaluation d'incidence de la stratégie sur les ressources est d'ailleurs trop limitée sur d'autres plans et semble, en ce qui concerne l'analyse des options politiques, être en premier lieu axée sur une justification des prises de position dans la communication de la Commission.
- [22] Le CFDD insiste pour que l'on procède à une analyse plus approfondie des points communs que présente la stratégie sur les ressources avec d'autres stratégies et processus de l'UE, à la fois pour stimuler réciproquement les effets de renforcement (relations « win-win ») et pour éviter "le double emploi" et les incohérences. En ce qui concerne ces dernières, l'IEEP souligne dans une récente étude que : *"Qui dit meilleure réglementation dit réglementation plus cohérente pour que les mesures de l'UE dans un domaine politique n'aillent pas à l'encontre des objectifs des mesures prises dans un autre domaine. Continuer à devoir appliquer une directive sur l'eau potable pour aller à l'encontre de certaines conséquences de la politique agricole propre de l'UE ne constitue guère une meilleure réglementation."*²²

Des données mais aussi des choix sont nécessaires

- [23] En ce qui concerne les données relatives aux flux de matériaux et aux incidences sur l'environnement, le CFDD est convaincu de l'utilité d'un "centre de données pour ressources". Il est toutefois dommage que la Commission prenne seulement maintenant cette initiative alors qu'elle soulignait déjà en 2003 l'importance d'acquérir des informations sur l'utilisation des ressources. Dans cette optique, la Commission a d'ailleurs commandé plusieurs études²³ qui ont été publiées sur sa page web "ressources naturelles". Le CFDD estime que la Commission utilise peu ce matériel dans sa communication et son évaluation d'incidences sur divers plans. Ainsi, la Commission affirme qu'en ce qui concerne les indicateurs, elle utilisera les résultats d'études existantes mais ne mentionne pas ce que ces études ont apporté ni la raison pour laquelle des indicateurs existants (par ex. d'Eurostat ou de l'Agence Européenne pour l'Environnement) ne sont actuellement pas satisfaisants.
- [24] On peut se poser la question de savoir si le problème de données et d'indicateurs est un problème de disponibilité ou bien de sélection. La Commission affirme d'ailleurs elle-même dans son évaluation d'incidence que la connaissance à propos de l'utilisation des ressources s'est accrue et qu'il s'agit de rendre cette information plus accessible pour la politique: *"...comme de nombreuses informations*

²¹ CFDD 2004a09 § 71 et suivants

²² Institute for European Environmental Policy, "For better or for worse? The EU's 'better regulation' agenda and the environment", Novembre 2005, 4.3

²³ Voir annexe Sources



existent déjà, il faut se concentrer sur l'amélioration de l'accès à cette information plutôt que de rassembler (...) de nouvelles informations, voire même procéder à des recherches supplémentaires."²⁴ Le CFDD estime donc qu'une meilleure coordination des données disponibles est une bonne initiative mais souligne que même les données les plus complètes, les plus affinées et les plus intégrées doivent être interprétées. En ce qui concerne aussi les indicateurs et les priorités que l'on souhaite en déduire, une sélection et un choix sont nécessaires.²⁵ Cette interprétation et cette sélection sont une tâche de la politique. La Commission ne peut fuir sa responsabilité sur ce plan: des choix doivent être bien étayés mais doivent être bien faits.²⁶

Une responsabilité des états membres et de l'Europe

- [25] En ce qui concerne l'exécution de la stratégie des ressources également, la Commission doit prendre ses responsabilités. Dans sa récente communication, elle confie largement la concrétisation de la stratégie aux états membres (voir § 14). Plusieurs arguments étayent cette position que la Commission commente dans sa communication et son évaluation d'incidence. Elle ne fait, cependant, nullement mention des inconvénients et risques liés à une pareille approche. L'interprétation ou non de la stratégie et la manière dont cette interprétation se fera dépend en effet du *bon vouloir* des états membres. On peut très bien s'imaginer que des mesures resteront en plan lorsque la problématique ne fait pas partie des priorités politiques dans certains pays ou lorsque l'état membre estime que des initiatives bien déterminées (par ex. sur le plan fiscal) affaibliraient sa position concurrentielle européenne. Un "High-Level Forum" qui fonctionne uniquement à titre consultatif et coordinateur ne résoudra pas ce problème.
- [26] La Commission semble l'avoir également compris puisque dans sa récente communication sur la stratégie des ressources, elle note après les paragraphes sur les programmes nationaux qu'elle demandera aux états membres "*d'identifier les problèmes environnementaux qu'ils estiment pouvoir être traités efficacement en utilisant des instruments basés sur le marché mais où le manque d'action coordonnée au niveau de l'UE est considéré comme un obstacle à leur utilisation.*" Le CFDD estime toutefois que ceci relève aussi de la responsabilité de la Commission et devrait faire partie d'une évaluation correcte de l'incidence. Plus catégoriquement, des options politiques telles que "la méthode ouverte de coordination", où l'UE postule des objectifs mais où les états membres choisissent eux-mêmes la manière dont ils les atteignent, doivent être proposées dans l'évaluation d'incidence de la stratégie sur les ressources.²⁷
- [27] En ce qui concerne l'apport des états membres, le CFDD estime que le programme pour une utilisation plus durable des ressources ne peut devenir un exercice de raisonnement fictif. C'est pourquoi le CFDD plaide pour que ces mesures²⁸ soient intégralement reprises dans les programmes nationaux de réforme que les états membres doivent établir dans la nouvelle stratégie de Lisbonne. Un certain nombre de ces

²⁴ SEC(2005)1683 du 21 décembre 2005, p 16

²⁵ L'étude "Policy Review on decoupling: development of indicators to assess decoupling of economic development and environmental pressure in the EU-25 and AC-3 countries" (CML Leiden, Wuppertal Institute, CE Delft, 2005) indique qu'il faut des pondérations, des généralisations et des choix pour composer des indicateurs agrégés d'utilisation de ressources et de pression environnementale, mais affirme que cela vaut aussi pour un indicateur largement utilisé et accepté comme le PNB : "*The GDP, its counterpart as the all-encompassing economic indicator, has the same problems. Nevertheless GDP is generally used. Therefore it seems to be not just a matter of scientific soundness but also of political acceptance.*" (p 158)

²⁶ Cf l'étude "Resource use in European countries", Moll, Bringezu en Schütz, Wuppertal Institute, décembre 2005: "*It is expected that a political/normative assessment and priority setting – based on discursively obtained normative criteria – is required before full scientific proof will be available on the complex interlinkages between resource and material flows on the one hand and associated environmental impacts on the other.*" (p 14). L'étude "Environmental impact of products" peut se révéler utile pour déterminer des priorités (avril 2005, Institute for Prospective Technological Studies en European Science and Technology Observatory)

²⁷ Une telle approche a été proposée par la Commission dans sa proposition de directive européenne relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques (COM(2003)739 du 10 décembre 2003). Le processus pour la Directive cadre dans le domaine de l'eau (2000/60/CE du 23 octobre 2000) peut également servir ici d'inspiration puisque cette directive est exécutée via une "Stratégie de mise en oeuvre commune" où à la fois l'UE, les états membres et les parties prenantes sont impliqués. Dans les annexes des "Lignes directrices de la Commission concernant l'analyse d'impact" (SEC(2005)791 du 15 juin 2005), la Commission énumère les instruments politiques possibles (directives, méthode de coordination ouverte, co-régulation, etc.).

²⁸ Un certain nombre de mesures possibles sont énumérées à l'annexe 5 de la communication récente de la Commission (SEC(2005)...))



- mesures figurent d'ailleurs déjà dans la liste qui doit être complétée au niveau national²⁹. Le CFDD y adhère dans son récent avis sur ces programmes nationaux de réforme dans lequel il a affirmé que, pour aboutir à une société qui soit performante à la fois au niveau économique, social et écologique, avec une économie éco-efficace, *"une politique favorisant la production et la consommation durables est requise afin d'assurer le découplage entre la croissance économique d'une part et l'utilisation des ressources naturelles et la pollution environnementale d'autre part. Dans cette optique, le PNR devra, dans un stade ultérieur, également tenir compte de la stratégie de découplage, que le gouvernement élaborera en concertation avec les régions d'ici 2007."*³⁰
- [28] Le CFDD traitera plus en détail de mesures spécifiques pour notre pays dans le deuxième avis qui lui a été demandé en rapport avec la stratégie sur les ressources et l'objectif de découplage.³¹ Ces mesures doivent, d'une manière ou d'une autre, cadrer avec des initiatives et processus nationaux et internationaux existants, au niveau d'une politique de produit intégrée et d'une production et consommation plus durables. Le Plan de Mise en Oeuvre de Johannesburg³² et le processus de Marrakech qui en découle forment un cadre de référence importante.³³
- [29] Dans les mesures « nationales » que la Commission suggère elle-même³⁴, nous retrouvons un mélange d'instruments « doux » et « durs » : collecte de données, sensibilisation, labelling, « green procurement », stimuli fiscaux pour des produits moins polluants ...Le CFDD a souligné dans différents avis l'importance d'une telle utilisation coordonnée d'instruments ainsi que le rôle des mesures économiques et fiscales pour arriver à une internalisation des coûts externes : (en ce qui concerne la fiscalité), *« il s'agit en effet d'un instrument important dans un assortiment d'instruments pour parvenir à un découplage, crucial pour le développement durable »*³⁵
- [30] Le CFDD a également souligné à diverses reprises la nécessité d'investir dans la recherche et le développement (R & D) en matière d'éco-efficacité et d'une production et consommation durables. Dans son avis récent sur le Programme National de Réforme (PNR) pour la stratégie de Lisbonne renouvelée, il a mentionné la grande importance des lignes directrices intégrées 7 et 8, concernant respectivement l'augmentation des moyens investis dans la recherche et le développement et la promotion de l'innovation. *« Le CFDD demande d'utiliser, pour la transposition de ces lignes directrices dans le PNR, le développement durable comme cadre de référence pour les programmes de recherche et d'investir fortement dans la recherche appliquée relative à l'innovation éco-efficace et à la technologie environnementale dans les domaines où la Belgique peut apporter une contribution au niveau européen. Une politique innovante en la matière « peut en effet contribuer au découplage entre la croissance et la consommation d'énergie et de matières premières, à une plus grande éco-efficacité de notre économie, à une politique environnementale plus rentable et à des avantages socio-économiques grâce à l'avance concurrentielle qu'une politique d'innovation peut apporter. »*³⁶

²⁹ La Commission cite cela aussi dans son analyse d'impact de la stratégie sur les ressources (SEC(2005)1683 du 21 décembre 2005, p 23

³⁰ 2005a07 Avis relatif au Programme national de réforme pour la transposition des "Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008" § 18

³¹ Le CFDD souligne qu'il a déjà formulé des propositions sur ce plan dans de précédents avis, dans des domaines spécifiques. Ainsi, les trois avis "sur une stratégie de prévention des changements climatiques au-delà de 2012" sont pertinents pour la politique énergétique (2004a12, 2005a03 et 2005a08) de même que l'avis "sur la proposition de directive européenne relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques" (2004a10) et "l'avis-cadre sur les obstacles à la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre économiquement rentables (mesures "no regret")" (2003a06)

³² Chapitre III "Changing unsustainable patterns of consumption and production", §§ 14-19

³³ Le processus de Marrakech contient un "ensemble de programmes décennaux en faveur d'initiatives régionales et nationales visant à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables".

³⁴ Voir e.a. annexe 5 de la Communication de la Commission SEC (2005)1684 du 21 décembre 2005

³⁵ CFDD 2004a04 (12/05/2004) § 66 et CFDD 2004a09 (29/10/2004) § 73, voir aussi CFDD 2002a07 § 44, CFDD 2001a08 § 25, CFDD 2001a09 § 23, CFDD 2003a04 § 35, CFDD 2005a01 § 34 en 35

³⁶ CFDD 2005a07, août 2005, § 21, reprenant CFDD 2005a01 § 30. Voir ici le programme ETAP de l'UE: COM(2004)38 du 28/1/2004



- [31] Le choix et l'exécution de mesures pour une utilisation plus durable des ressources relèvent à la fois de la responsabilité des pouvoirs publics et de la responsabilité des producteurs et consommateurs. L'AEÉ affirme à ce propos dans une étude récente: *"Réaliser des modes de consommation et de production plus durables est un défi commun où tous les acteurs, y compris les pouvoirs publics, les entreprises et les consommateurs, s'unissent pour prendre leur responsabilité et mettre en œuvre des actions"*.³⁷ Lors de l'élaboration de la stratégie sur les ressources, il faut également prêter attention aux interactions entre la politique (pouvoirs publics), la demande (consommateurs) et l'offre (producteurs).
- [32] Le CFDD est d'avis qu'un contrôle quinquennal de la stratégie sur les ressources, tel qu'il est proposé par la Commission, est insuffisant et laisse trop peu de marge pour corriger la stratégie. Une association avec les programmes nationaux de réforme, comme le propose le § 25, apporterait également une solution à ce problème, parce qu'un suivi annuel des mesures prises dans le cadre de la stratégie sur les ressources est ainsi assuré.
- [33] Le CFDD juge positif qu'outre l'approche "verticale" (actions dans les états membres), la Commission plaide aussi en faveur d'une approche "horizontale", en vertu de laquelle des initiatives sont développées pour des secteurs économiques spécifiques. Le but est d'élaborer des actions concrètes en concertation entre la Commission et les secteurs concernés, par lesquelles l'impact, sur l'environnement, de l'utilisation de ressources dans des secteurs spécifiques est diminué. Le CFDD estime qu'étant donné le caractère supranational de nos économies, cette approche est utile et complémentaire parce qu'elle permet à des secteurs spécifiques de prendre leur responsabilité sociétale de leur plein gré.³⁸ Enfin, le CFDD apprécie que la Commission prête attention, dans ses décisions prises tant sur le plan sectoriel que sur le plan national (High-Level Forum), à la participation des différentes parties prenantes³⁹.

Equité sociale et mondiale

- [34] Dans son analyse des flux de matériaux, la Commission prête attention à la dimension externe et souligne qu'une grande part de nos matières premières et énergie est importée. De par l'importation croissante de ressources (énergie, matériaux et espace), le fardeau environnemental est déplacé dans certains cas de l'UE vers d'autres pays. Les flux cachés ("*hidden flows*") occasionnés surtout par l'exploitation de métaux ne sont même pas cartographiés. La Commission affirme dès lors à juste titre: *"De nombreux aspects de l'utilisation des ressources naturelles comportent une dimension extra-européenne, en termes d'impact de leur extraction, production, transport ou de leur utilisation et de leur enlèvement. Ceux-ci doivent être identifiés et contrôlés pour que les décideurs politiques européens puissent prendre en compte ces impacts lorsqu'ils développent des politiques européennes."*⁴⁰ Dans cette optique, un "*panel international sur l'utilisation durable des ressources naturelles*" est un bon premier pas, qui devrait mener à des mesures politiques concrètes et des résultats tangibles.
- [35] Le CFDD estime toutefois que partant de cette analyse, la Commission doit également poser la question de l'équité mondiale, en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles. Nos modes de production et de consommation ne peuvent en effet s'étendre en temps et en espace. Si l'on devait avoir, au niveau mondial, une même consommation qu'en Belgique, les réserves de pétrole par exemple seraient rapidement épuisées.⁴¹ La question est donc de savoir s'il n'est pas indispensable de limiter en général les flux de matériaux et d'énergie dans les pays industrialisés. Le CFDD a plaidé en faveur de cette limitation dans son avis sur le premier plan fédéral pour un développement durable et dans son avis sur le livre vert sur la politique intégrée de produits: *"Nous devons atteindre une diminution des flux*

³⁷ Agence européenne pour l'environnement, Rapport 11/2005 "Household consumption and the environment", p 53

³⁸ Un exemple: l'UE a conclu des accords avec l'association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA), l'association des constructeurs japonais d'automobiles (JAMA) et avec l'association des constructeurs coréens d'automobiles (KAMA) fixant le même objectif en ce qui concerne le niveau d'émissions à atteindre en 2008/2009, à savoir 140 g/km en moyenne pour les voitures neuves commercialisées dans l'Union européenne: voir http://europa.eu.int/comm/environment/co2/co2_agreements.htm

³⁹ Cf. COM (2005)670 p. 9 (5.3) et SEC(2005)1683 p 24 (4.4)

⁴⁰ SEC(2005)1683 p 24 (4.5)

⁴¹ En partant uniquement du rythme de consommation actuelle, les réserves mondiales de pétrole estimées seront déjà épuisées en environ 40 ans. Voir BP, Statistical Review of World Energy 2005, Oil Reserves : <http://www.bp.com/sectiongenericarticle.do?categoryId=9003054&contentId=7005895>



*de matériaux et d'énergie dans l'économie, dans tous les produits et les processus de production, au cours de la prochaine décennie.*⁴²

- [36] Ensuite, le CFDD est d'avis que partant de la dimension internationale, la stratégie sur les ressources doit être harmonisée avec la politique du commerce et du développement de l'UE, et ceci tant au niveau bilatéral que multilatéral. La Commission l'a évoqué dans sa communication de 2003 mais n'en dit pas davantage dans sa communication de 2005 et dans l'évaluation d'incidence qui s'y rattache. Dans ce contexte, le CFDD considère néanmoins comme indispensable, si l'on veut aboutir à une consommation plus durable des ressources au niveau mondial, que les institutions multilatérales tiennent compte de tels critères dans leur politique. Le CFDD demande par conséquent que l'UE mène une politique active dans ces institutions pour faire adopter ces critères. Ceci se rattache à l'avis que le CFDD a formulé sur la Stratégie Européenne de Développement Durable: *“Au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce également, l'UE doit user de son influence pour voir sa vision du développement durable mieux transposée dans la politique internationale du commerce. Le risque existe en effet que les efforts consentis par l'Union pour aboutir à un développement durable, par exemple via une internalisation des coûts, affligent son économie d'un handicap concurrentiel par rapport aux économies qui ne se développent pas durablement.”*⁴³
- [37] Dans l'analyse de l'exploitation des ressources et de ses effets environnementaux, il faut être également attentif à la dimension sociale. Le CFDD demande plus particulièrement de tenir compte, dans l'approche « externe » de la stratégie ressources naturelles, des intérêts des producteurs du Tiers Monde, dont les revenus dépendent de l'exportation de produits agricoles et autres. Dans ce contexte, il peut y avoir une tension entre priorités environnementales et priorités sociales. Il est important d'insérer les deux points de vue (et leurs interactions) dans une évaluation d'incidences des politiques concrètes, et de développer une approche intégrée sur ce plan.
- [38] Etre attentif à la dimension sociale de l'utilisation des ressources n'est pas seulement nécessaire à l'échelon mondial. Dans l'UE et dans notre pays aussi, il faut tenir compte de cette relation. Le troisième rapport fédéral de la Task Force Développement Durable du Bureau du Plan se chargeait, récemment encore, d'une approche intégrée intéressante sur ce plan. Ce rapport affirme, ainsi, dans son analyse de la pression des appareils ménagers sur le capital environnemental: *“Les ménages à faible revenu, étant donné leur contrainte budgétaire, ne pourront donc souvent accéder qu'à des équipements moins chers et de moins bonne qualité. Ceux-ci consomment plus d'énergie et émettent donc plus de gaz à effet de serre et de polluants, ce qui exerce une pression élevée sur les ressources naturelles. Etant donné leur consommation élevée d'énergie, ces appareils coûtent donc plus cher à l'utilisation et leur durée de vie est souvent plus faible que celle des appareils achetés à un prix plus élevé. La consommation d'énergie et le rythme de remplacement de ces équipements rendent ainsi leur utilisation plus coûteuse que celle des équipements de meilleure qualité. Ce choix pèse donc sur le niveau de vie des ménages à faible revenu et sur les ressources naturelles.”*⁴⁴

⁴² 2001a09 § 19, 2000a02 § 43, repris dans 2002a06 fiche 5.2 et 2004a09§ 72. L'UE avait elle-même déjà avancé le facteur 4 comme objectif politique pour les pays industrialisés, au cours du Sommet Rio+5 (New York 1997).

⁴³ 2004a09 du 29 octobre 2004, § 79

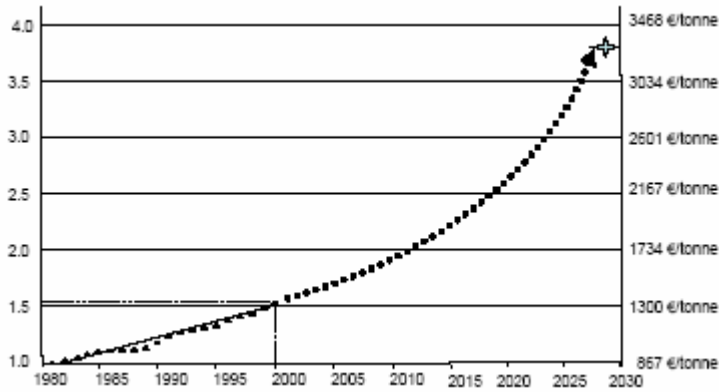
⁴⁴ Troisième rapport fédéral en matière de développement durable "Comprendre et gouverner le développement", décembre 2005, p.57. Dans son analyse, la Task Force Développement Durable examine également la pression des modes de consommation et de production sur la santé (2.2.2) et l'impact des facteurs démographiques (e.a. le vieillissement de la population).



Annexes

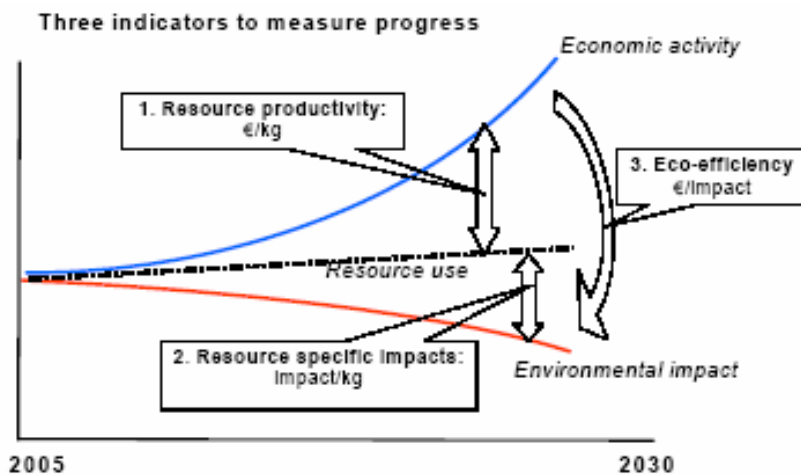
Les annexes 1-5 ont pour but de clarifier certains éléments du texte de l'avis et ne font pas partie de l'avis même

Annexe 1 : évolution productivité des ressources 1980-2000 et estimation 2030



Source: Annexes to the Thematic Strategy on the sustainable use of natural resources, SEC(2005) 1684 du 21 décembre 2005

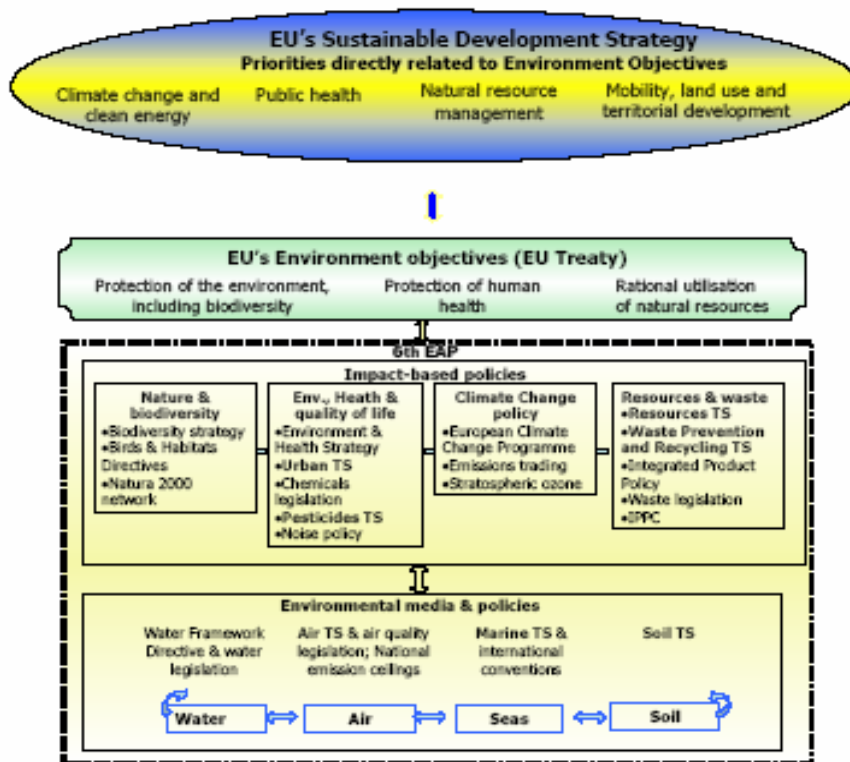
Annexe 2 : trois indicateurs de découplage



Source: Annexes to the Thematic Strategy on the sustainable use of natural resources, SEC(2005) 1684 du 21 décembre 2005



Annexe 3: contexte des stratégies thématiques pour l'environnement

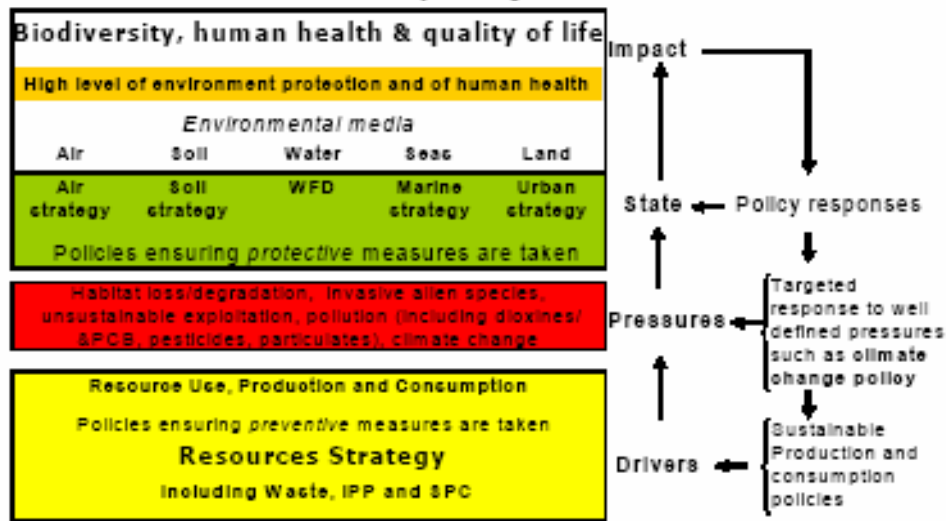


Source : SEC(2005)1197, Commission Staff Working Paper du 29 septembre 2005

Annexe 4: modèle DPSIR des stratégies thématiques



Environmental policy coherence



Source: Annexes to the Thematic Strategy on the sustainable use of natural resources, SEC(2005) 1684 du 21 décembre 2005

Annexe 5 : bibliographie-sources

Commission de l'Union Européenne:

- site web de la Commission (DG Environnement) "thematic strategy sustainable resources": <http://europa.eu.int/comm/environment/natres/index.htm>, avec un lien vers différentes études :
 - "Analysis of the Fundamental Concepts of Resource Management" (GUA, Austria, 2000)
 - "Analysis of Selected Concepts on Resource Management - A Study to Support the Development of a Thematic Community Strategy on the Sustainable Use of Resources" (COWI, Denmark, 2002)
 - "Resource Use in European Countries - An estimate of materials and waste streams in the Community, including imports and exports using the instrument of material flow analysis" (ETC-WMF, 2003)
 - "Policy Review on Decoupling: development of indicators to assess decoupling of economic development and environmental pressure in the EU-25 and AC-3 countries" (CML, CE Delft, Wuppertal Institut., 2005)
- Communication de la Commission "Vers une stratégie thématique pour l'utilisation durable des ressources naturelles" (COM (2003)572 du 1^{er} octobre 2003)
- Communication de la Commission "Stratégie thématique sur l'utilisation durable des ressources naturelles" (COM (2005)670 du 21 décembre 2005), avec annexes SEC(2005)1684 en Evaluation d'incidences SEC(2005)1683
- Sixième programme d'action pour l'environnement: http://europa.eu.int/comm/environment/newprg/strategies_en.htm
- European Commission. "Sustainable Consumption and Production in the European Union", Brussels, November 2004. Voir également : http://europa.eu.int/comm/environment/wssd/documents/ostend_background.pdf
- Site web de la Commission sur la politique intégrée de produits: <http://europa.eu.int/comm/environment/ipp/>, avec e.a. l'étude "Environmental impact of products", avril 2005, Institute for Prospective Technological Studies en het European Science and Technology Observatory : http://cleantech.jrc.es/docs/EIPRO_Total_20050429_final.pdf

Eurostat

- (2002) "Material use in the EU 1980-2000: indicators and analysis"

Comité Economique et Social Européen - European Economic and Social Committee

- Avis sur la Communication de la Commission "ressources naturelles" (COM (2003)572) : NAT/220 du 28/4/04



Agence Européen pour l'Environnement (EEA, AEE)

- Rapports sur le site web http://themes.eea.eu.int/Environmental_issues/natural/reports : “Total material requirement of the European Union “ (2001), “Sustainable use and management of natural resources (EEA Report No 9/2005) “Environment and Health” (EEA Report No 10/2005), “Household consumption and the environment” (EEA Report No 11/2005)

OESO

- Environmental strategy for the first decade of the 21st century (2001)
Environmental Outlook 2001
http://www.oecd.org/about/0,2337,en_2649_34285_1_1_1_1_37425,00.html

UN

- Procès de Marrakech (production et consommation durable) :
<http://www.un.org/esa/sustdev/sdissues/consumption/marrakech.htm>
- The Millennium Ecosystem assessment: <http://www.millenniumassessment.org/en/index.aspx>

UNEP

- <http://www.unep.org/Documents.multilingual/Default.asp?DocumentID=67>

World Business Council for SD (WBCSD)

- Information sur le concept eco-efficacité :
<http://www.wbcSD.ch/templates/TemplateWBCSD5/layout.asp?type=p&MenuId=NzA&doOpen=1&ClickMenu=LeftMenu> , avec e.a. la publication “Eco-Efficiency: Creating more value with less impact” (2001)

World Resources Institute

- Information sur Material Flows accounting: <http://materials.wri.org/> , e.a. . “Material Flow Accounts: a tool for making environmental policy” (Iddo Wernick and Frances Irwin, 2005) :
http://pdf.wri.org/WRI_MFA_Policy.pdf

Wuppertal Institute

- Paper 120 (jan 2002): [Dematerialization and Capital Maintenance: Two Sides of the Sustainability Coin](#), Paper 106 (juin 2000) [Green Accounting and Material Flow Analysis - Alternatives or Complements?](#) , boek [“Eco-Efficiency and Beyond : Towards the Sustainable Enterprise”](#), 2004.

Belgique

- “Identifying key products for the federal product & environment policy” (Institut Wallon de développement économique et social et d'aménagement du territoire – Vlaamse Instelling voor Technologisch Onderzoek VITO, novembre 2002)
- Task Force SD Bureau Fédéral du Plan : Working Paper “Les comptes nationales vertes” (sept 2001) <http://www.plan.fgov.be/nl/pub/pp/PP090/PP090nl.pdf> et [Comprendre et gouverner le développement : Rapport fédéral sur le développement durable 2000-2004](#), (décembre 2005)
- Rapports Mira : <http://www.milieurapport.be/>
- site web VITO: http://www.emis.vito.be/EMIS/Media/Lijst_publicaties_BBT.pdf

Autres sources

- CML Report 160, Leiden University, Van der Voet e.a. “Dematerialisation: not just a matter of weight” (2003)
- EEB proposals for a European strategy on Sustainable Use and Management of Natural Resources (EEB, sept 2004)
- Global Footprint Network : <http://www.footprintnetwork.org/> , e.a. référence vers l'étude “Advancing Sustainable Resource Management: Using Ecological Footprint Analysis for Problem Formulation, Policy Development, and Communication” (Wackernagel 2001) en “The Winners and Losers in Global Competition: Why Eco-efficiency Reinforces Competitiveness: A Study of 44 Nations” (Sturm, Wackernagel, Müller, 2000).
- Institute for European Environmental Policy, “For better or for worse? The EU's ‘better regulation’ agenda and the environment”, Novembre 2005



- WWF Report "Europe 2005 - The Ecological Footprint" (14 June 2005) :
<http://assets.panda.org/downloads/europe2005ecologicalfootprint.pdf>



Annexe 6

Membres de l'Assemblée générale présents et représentés ayant voix délibérative lors de l'assemblée générale du premier février 2006

- Les 4 président et vice-présidents :
Dhr T. Rombouts, Mme C. Gernay, Mme A. Panneels, prof. R. Verheyen
- 4 des 6 représentants d'organisations non-gouvernementales pour la protection de l'environnement :
Mme M. Fourny (Inter-Environnement Wallonie), Mme Jacqueline Gilissen (Inter-Environnement Bruxelles, IEB), Dhr W. Trio (Greenpeace), Dhr J. Turf (Bond Beter Leefmilieu, BBL)
- Les 6 représentants d'organisations non-gouvernementales pour la coopération au développement :
Dhr B. Bode (Broederlijk Delen), Dhr G. Fremout (Vlaams Overleg Duurzame Ontwikkeling, VODO), Mme B. Gloire (Oxfam-Solidarité), M. L. Langouche (Iles de Paix), M. J-M. Swalens (ACODEV), Dhr B. Vanden Berghe (11.11.11)
- 1 des 2 représentants d'organisations non-gouvernementales de défense des intérêts des consommateurs :
Dhr R. Renaerts (OIVO)
- 3 des 6 représentants d'organisations des travailleurs :
Dhr J. Decrop (Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique, CSC), Dhr F. Maes (ABVV), M. D. Van Daele (FGTB)
- 5 des 6 représentants d'organisations des employeurs :
Mme I. Chaput (Fedichem), Mevr. A. Nachtergaele (Fevia), Mme M-L. Semaille (Fédération wallonne de l'agriculture), Dhr P. Vanden Abeele (Unie van Zelfstandige Ondernemers, UNIZO), Mevr C. Ven (Fédération des Entreprises de Belgique, FEB)
- Les 2 représentants des producteurs d'énergie :
Mevr. H. De Buck (Electrabel), Dhr F. Schoonacker (SPE)
- 5 des 6 représentants du monde scientifique :
Prof. M. Carnol (ULg), Prof. L. Hens (VUB), Prof. J-P. van Ypersele (UCL), Prof. H. Verschure (KUL), Prof. E. Zaccāi (ULB)

Total: 30 des 38 membres ayant voix délibérative

Annexe 7

Réunions de préparation de cet avis

Les groupes de travail *Stratégies de développement durable* et *Normes de Produits* ont organisé deux auditions pour préparer cet avis: le 12 septembre 2005 (avec Monsieur Luca Marmo, DG Environnement de la Commission) et le 17 octobre 2005 (avec Messieurs Joeri Gerlo, CDO, et Paul-Marie Boulanger, IDD). En outre, quatre réunions communes des groupes de travail ont eu lieu à propos de cet avis: le 7 juillet 2005 (présentation de la demande d'avis par Monsieur Hadelin de Beer, SPPDD), le 6 décembre 2005, le 9 janvier et le 18 janvier 2006.

Annexe 8

Personnes qui ont collaboré à la préparation de cet avis

Vice-présidente du groupe de travail

Jacqueline MILLER (BEE)

Membres du Conseil et leurs représentants

François BAZAN (FEB)
Esmeralda BORGIO (BBL)
Frédéric BOUTRY (IEW)



Isabelle CHAPUT (Fedichem)
Jehan DECROP (CSC)
Anne DE VLAMINCK (IEW)
Birgit FREMAULT (FEB)
Geert FREMOUT (VODO)
Michèle HUYBRECHS (CSC)
Jean-Pierre JACOBS (Groupement de la Sidérurgie)
Fre MAES (FGTB)
Adriaan MEIRSMAN (CRIOC)
Denis POHL (SPF Environnement)
Edilma QUINTANA (CNCD)
Rob RENAERTS (OIVO)
Thérèse SNOY (IEW)
Jan TURF (BBL)
Patrick VAN DEN BOSSCHE (Agoria)
Han VERLEYEN (NCOS)

Secrétariat

Jan DE SMEDT, Koen MOERMAN